

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **037**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **001-140323**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de la Convention de Groupement de Commande avec deux organismes bénéficiaires du contrat de concession de service public de restauration collective.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard A joints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMARANTINIS Sophie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_01DCM-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023



Délibération n° 001-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

à Madame DUPLAN Irène), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par délibération du 22 Septembre 2022, la Ville d'Aubagne a approuvé le principe de reconduction de la Concession de Service Public de restauration collective.

Le CROUS d'Aix-Marseille et le C.C.A.S. de la Ville d'Aubagne sont désignés en tant que bénéficiaires directs du présent contrat de concession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L1411-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L3112-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 02-220922 en date du 22 Septembre 2022 autorisant le renouvellement de la Concession de Service Public de restauration collective au profit de la Ville d'Aubagne,

CONSIDERANT que des groupements de commandes peuvent être constitués en tant qu'acheteurs, afin de passer et attribuer conjointement des marchés et concessions de service public,

CONSIDERANT l'intérêt en matière de simplification administrative, de créer un groupement de commandes durant la durée de la concession de service public,

CONSIDERANT qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commande est établie pour les bénéficiaires du présent contrat de concession,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes pour la Concession de Service Public de restauration collective au profit du C.C.A.S. de la Ville d'Aubagne et du CROUS d'Aix-Marseille ;

ARTICLE 2 : d'APPROUVER la convention de groupement de commandes désignant la Ville d'Aubagne en tant que coordinateur du groupement et l'habilitant à ce titre à attribuer, signer, notifier et assurer l'exécution administrative de la présente concession de service public ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_01DCM-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023



Délibération n° 001-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

ARTICLE 3 : d'AUTORISER en conséquence, Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, de même que tout document ultérieur nécessaire à la bonne exécution du groupement de commande dans le respect du Code de la Commande Publique en vigueur.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_01DCM-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023

